

Règlement Sportif Original Mountain Marathon (OMM)

Saison 2014

Article 1

L'OMM est une épreuve d'orientation ouverte à tous qui s'effectue par équipe de deux en une ou deux étapes journalières. Cependant elle constitue une manche du championnat de France des raids orientation de la FFCO pour les équipes de deux personnes licenciées à cette fédération qui le souhaitent.

Les règles spécifiques de la course d'orientation en raid de la FFCO s'appliquent donc pour les équipes concernées (voir site de fédération).

L'épreuve compte également pour le classement international OMM (France, Grande Bretagne, Islande).

Article 2 : Esprit de l'épreuve

Le classement est fondé sur la gestion de difficultés de terrain, d'itinéraire et d'orientation.

Chaque équipe assure son autonomie durant toute l'épreuve et se doit d'évoluer dans le respect de l'environnement.

En cas de traversée de route les concurrents n'ont aucune priorité. Ils doivent se comporter comme des randonneurs disciplinés et respecter le code de la route.

Article 3 : Nature de l'épreuve

3.1 L'épreuve peut se dérouler en zone de montagne dans ce cas elle ne doit pas nécessiter l'utilisation d'équipements spéciaux.

3.2 Le parcours n'est ni tracé, ni fléché. Il est caractérisé par des points de passage appelés postes, matérialisés par des balises à découvrir.

Entre ces points, le choix de l'itinéraire est laissé à l'appréciation de chaque équipe.

3.3 Lors d'épreuves de plusieurs jours, le bivouac autonome est obligatoire. La durée du bivouac fait partie intégrante de la durée de l'épreuve et est à ce titre placé sous le contrôle du directeur d'épreuve.

Article 4 : Spécificité technique des épreuves hors championnat de France (courses au score)

4.1 Chaque étape journalière comprend obligatoirement:

- un parcours minimum sans difficultés techniques majeures, matérialisé par au moins six postes.

- des variantes facultatives pouvant présenter des passages de terrain montagne plus difficile ou d'orientation plus délicate.

4.2 Pour chaque étape est fixé un **temps de référence** dont le dépassement entraîne des pénalités (voir art. 7).

4.3 Chaque étape est dotée d'un nombre important de postes. L'équipe en pointera le plus possible dans le temps imparti en fonction de son potentiel physique et technique.

Le positionnement des postes est étudié de manière qu'ils ne soient pas tous accessibles dans le temps imparti même aux meilleures équipes. Toutes les équipes sont donc obligées de faire des choix.

4.4 Les postes sont des points caractéristiques du terrain. Leur localisation est donnée en clair sur la carte au 1/25000°.

4.5 Le départ des équipes est donné en masse.

4.6 Les équipiers doivent rester associés, dossard visible, tout au long de l'épreuve.

Toute dissociation constatée est pénalisée quel que soit le lieu.

4.7 Tout changement d'équipier après le départ de l'épreuve est interdit.

Article 5 : Équipement

5.1 Équipement personnel obligatoire :

➤ **pour la course** : sac à dos, gourde avec boisson, vêtements contre le froid et la pluie, nourriture et vivres de course pour un ou plusieurs jours selon la durée de l'épreuve ;

Chaussures : adaptées au raid léger ayant des semelles crantées permettant la progression éventuelle et en sécurité sur neige et rocher. Les organisateurs se réservent le droit d'interdire le départ à une équipe si les chaussures ne sont pas adaptées au terrain.

Les bâtons de montagne sont autorisés

➤ **pour la sécurité** : sifflet, boussole, lampe de poche avec piles.

5.2 Équipement obligatoire de sécurité par équipe :

- une pharmacie de premier secours comprenant au moins une bande, des compresses stériles, pansements autocollants et liquide antiseptique,
- une couverture de survie,

5.3 Équipement obligatoire de bivouac par équipe (pour épreuves de plusieurs jours) :

tente avec tapis de sol intégré, deux sacs de couchage isothermes, réchaud avec combustible et récipients.

5.4 Un altimètre et une montre sont vivement conseillés.

5.5 Des contrôles sont effectués avant le départ, à l'arrivée et peuvent avoir lieu durant l'épreuve.

Tout équipement manquant ou non conforme est pénalisé (voir art. 7.7).

Article 6 : Parcours

6.1 Les épreuves de deux étapes comprennent plusieurs parcours différents : circuits A, B, C, D pour les équipes inscrites au championnat de France (voir règlement spécifique FFCO), score long et court pour les autres.

Article 7 : Attribution des points et des pénalités pour les courses au score

7.1 Pour être classée, une équipe doit avoir poinçonné au minimum 6 balises par étape.

7.2 Toute balise rapporte un nombre de points : 10, 20, 30 ou 40 ou inférieur à 10.

7.3 Un retard sur l'heure d'arrivée prévue d'une étape journalière entraîne 20 points de pénalité plus **2** points par minute entamée. Un retard de plus de 1 h 30 entraîne l'élimination pour l'étape

7.4 Une équipe peut arriver en avance dans la limite d'une heure. Si une équipe arrive plus tôt elle sera créditée du temps alloué à l'étape moins une heure.

7.5 Une pénalité de **50** points est appliquée à l'équipe constatée dissociée. Lorsqu'un contrôleur volant rencontre un concurrent isolé, en un point quelconque de l'épreuve, il l'arrête et reste sur place avec lui ; le co-équipier dispose d'une minute maximum pour arriver dans un rayon de 5 mètres. – Au poste, l'équipe doit obligatoirement être au complet (5 m) .

7.6 Si une équipe est vue sans sac à dos : **50** points de pénalité.

7.7 Pour tout équipement manquant ou non conforme : **20** points de pénalité.

Article 8 : Classement et palmarès

8.1 Est classée première l'équipe totalisant le plus de points.

8.2 En cas d'égalité de points l'équipe qui a le moins de pénalités est classé devant, en cas d'égalité de points et de pénalités le temps total réalisé départage les ex æquo.

8.3 Sont honorées les meilleures équipes masculines, féminines et mixtes par catégorie.

La lecture du palmarès est accompagnée d'une remise de prix.

Article 9 : Catégories d'âge et sur classement

Pour les équipes inscrites au championnat de France voir le règlement FFCO.

Pour les autres, si les équipiers sont de catégorie différente, la catégorie de l'équipe est déterminée par la moyenne des âges.

Article 10 : Conditions de participation

10.1 Tout participant doit disposer d'une assurance : une licence à jour avec assurance de personne (licence annuelle ou journée). Un concurrent qui ne dispose pas d'une licence annuelle FFCO à jour doit présenter un certificat médical d'aptitude aux raids orientation.

10.2 Pour les mineurs, les épreuves seront adaptées aux catégories d'âge. Il faut avoir 16 ans dans l'année de l'épreuve pour participer à une compétition officielle. Les mineurs produiront une autorisation parentale.

10.3 Constituer une équipe de 2 personnes.

10.4 S'acquitter des droits d'engagement.

Article 11 : Disqualifications et réclamations

11.1 Il y a disqualification pour :

- récidive de dissociation d'une équipe,
- utilisation de radio ou téléphone portatif (sauf en cas de nécessité),
- aide extérieure,
- abandon de bivouac,
- changement d'équipier en cours d'épreuve,
- résultat positif à un contrôle antidopage (disqualification à posteriori).

11.2 Les réclamations sont reçues par écrit dans les 20 minutes après l'affichage des résultats.

Article 12 : Le jury d'épreuve

12.1 - rôle : Il peut être appelé à statuer et prendre des décisions sur des litiges, Il étudie les réclamations déposées.

Le jury est seul habilité à statuer sur les réclamations et litiges.

12-2 - composition : voir règlement FFCO..

12-3 - le président du jury

Il veille au respect de l'équité sportive et coordonne le travail des contrôleurs durant l'épreuve.

Il prend les décisions concernant le non respect des règlements.

Il reçoit les réclamations.

Il valide les résultats officiels de l'épreuve.

Il veille à l'organisation du jury de course.

Il disposera si possible d'une radio fournie par l'organisation lui permettant de suivre l'évolution de l'épreuve.

ANNEXE : REGLES DE SECURITE

- Si l'entraide est interdite (voir 11.1), porter assistance à une équipe en détresse est obligatoire.
- Lors d'une traversée de route, les participants n'ont pas la priorité sur les véhicules ; ils doivent observer le code de la route